

	<b>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE</b>	<i>Délibération</i>
	<b>Séance publique du 9 novembre 2018</b>	<b>N° 2018-663</b>

Convocation du 19 octobre 2018

Aujourd'hui vendredi 9 novembre 2018 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de Bordeaux Métropole.

**ETAIENT PRESENTS :**

M. Alain JUPPE, M. Alain ANZIANI, Mme Dominique IRIART, M. Christophe DUPRAT, Mme Virginie CALMELS, Mme Christine BOST, M. Michel LABARDIN, M. Franck RAYNAL, M. Jacques MANGON, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Patrick PUJOL, Mme Claude MELLIER, Mme Agnès VERSEPUY, M. Michel DUCHENE, Mme Brigitte TERRAZA, M. Jean TOUZEAU, Mme Anne WALRYCK, M. Max COLES, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Andréa KISS, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, M. Kevin SUBRENAT, M. Alain TURBY, M. Jean-Pierre TURON, M. Michel VERNEJOUL, Mme Josiane ZAMBON, Mme Emmanuelle AJON, M. Erick AOUIZERATE, Mme Cécile BARRIERE, Mme Léna BEAULIEU, Mme Maribel BERNARD, Mme Odile BLEIN, M. Jean-Jacques BONNIN, M. Jacques BOUTEYRE, Mme Marie-Christine BOUTHEAU, Mme Anne BREZILLON, M. Nicolas BRUGERE, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, M. Didier CAZABONNE, Mme Anne-Marie CAZALET, Mme Chantal CHABBAT, M. Gérard CHAUSSET, Mme Emmanuelle CUNY, M. Jean-Louis DAVID, M. Yohan DAVID, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Michèle DELAUNAY, M. Arnaud DELLU, Mme Michèle FAORO, M. Vincent FELTESSE, M. Marik FETOUH, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Florence FORZY-RAFFARD, M. Philippe FRAILE MARTIN, Mme Magali FRONZES, M. Guillaume GARRIGUES, M. Max GUICHARD, M. Jacques GUICHOUX, M. Jean-Pierre GUYOMARC'H, M. Pierre HURMIC, Mme Martine JARDINE, M. François JAY, M. Franck JOANDET, M. Bernard JUNCA, M. Bernard LE ROUX, Mme Anne-Marie LEMAIRE, Mme Zeineb LOUNICI, Mme Emilie MACERON-CAZENAVE, M. Eric MARTIN, M. Thierry MILLET, M. Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, M. Jacques PADIE, Mme Christine PEYRE, Mme Arielle PIAZZA, M. Michel POIGNONEC, Mme Dominique POUSTYNNIKOFF, M. Benoît RAUTUREAU, Mme Marie RECALDE, M. Fabien ROBERT, Mme Karine ROUX-LABAT, Mme Gladys THIEBAULT, Mme Anne-Marie TOURNEPICHE, M. Serge TOURNERIE, Mme Elisabeth TOUTON, M. Thierry TRIJOULET, Mme Marie-Hélène VILLANOVE.

**EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:**

M. Patrick BOBET à M. Christophe DUPRAT  
M. Jean-François EGRON à M. Jean TOUZEAU  
Mme Anne-Lise JACQUET à M. Max COLES  
M. Dominique ALCALA à M. Michel DUCHENE  
Mme Véronique FERREIRA à Mme Andréa KISS  
M. Michel HERITIE à M. Jean-Pierre TURON  
Mme Isabelle BOUDINEAU à Mme Michèle FAORO  
M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE à Mme Brigitte TERRAZA  
Mme Solène CHAZAL-COUCAUD à Mme Elisabeth TOUTON  
Mme Brigitte COLLET à Mme Emmanuelle CUNY  
M. Stéphan DELAUX à Mme Anne BREZILLON  
Mme Laurence DESSERTINE à Mme Magali FRONZES  
M. Gérard DUBOS à Mme Anne-Marie TOURNEPICHE  
M. Daniel HICKEL à Mme Chantal CHABBAT  
Mme Conchita LACUEY à M. Jean-Jacques PUYOBRAU  
M. Pierre LOTHAIRE à M. Jean-Jacques BONNIN  
M. Alain SILVESTRE à Mme Karine ROUX-LABAT

**PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :**

M. Jean-Louis DAVID à Mme Marie-Hélène VILLANOVE à partir de 11h00  
M. Yohan DAVID à Mme Cécile BARRIERE à partir de 11h15  
Mme Virginie CALMELS à M. Nicolas FLORIAN à partir de 11h15  
M. Didier CAZABONNE à Mme Arielle PIAZZA à partir de 11h45  
M. Vincent FELTESSE à Mme Michèle DELAUNAY à partir de 11h15  
M. Marik FETOUH à M. Guillaume GARRIGUES à partir de 11h15  
M. Franck JOANDET à M. Clément ROSSIGNOL PUECH jusqu'à 10h45  
M. Bernard JUNCA à M. Eric MARTIN à partir de 11h45  
Mme Anne-Marie LEMAIRE à M. Jacques BOUTEYRE à partir de 11h45  
M. Thierry MILLET à Mme Christine PEYRE à partir de 11h45  
M. Michel POIGNONEC à M. Pierre de Gaétan NJIKAM MOULIOM à partir de 11h45  
M. Alain TURBY à M. Kevin SUBRENAT à partir de 11h30  
Mme Anne WALRYCK à Mme Maribel BERNARD jusqu'à 10h30

**EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :**

**LA SEANCE EST OUVERTE**

	<b>Conseil du 9 novembre 2018</b>	<i><b>Délibération</b></i>
	Direction générale Haute qualité de vie  <b>Direction Gestion des déchets et propreté</b>	<b>N° 2018-663</b>

---

**Collecte des déchets ménagers en porte-à-porte - Changement du calendrier hebdomadaire de collecte lié à la mise en place de la semaine de travail de 5 jours - Zone Centre (hors périmètre collecté de nuit) - Décision - Autorisation**

---

Monsieur Dominique ALCALA présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

La collecte est actuellement organisée sur six jours sur les quartiers de Saint-Augustin, Caudéran, Mériadeck, Saint-Seurin-Fonduède, Grand-Parc, Chartrons et Bordeaux Maritime.

Le passage à la collecte en cinq jours comprend un changement du calendrier hebdomadaire de collecte des usagers tout en leur garantissant la même fréquence de passage, deux fois pour les ordures ménagères résiduelles (bac noir) et une fois pour les recyclables secs (bac vert).

Ce projet ne concerne pas l'hypercentre de Bordeaux (collecté de nuit).

**La collecte en 5 jours concilie une meilleure adaptation du service à l'utilisateur...**

L'absence de collecte le samedi contribue à apaiser l'agglomération le week-end en limitant les nuisances sonores pour les usagers répondant à leur aspiration. Le souhait de cet apaisement, établi par une enquête IFOP (Institut français d'opinion publique) de 2011, est confirmé par les retours d'expérience des villes et quartiers ayant opté pour cette organisation.

Par ailleurs, la dernière collecte des bacs hebdomadaire au plus tard le vendredi matin permet aux usagers qui partent en week-end, d'éviter de laisser leur bac sur le domaine public pendant tout le congé de fin de semaine.

En outre, certains professionnels dont un des jours de collecte est le samedi, alors qu'ils sont fermés, se trouvent en difficulté pour concentrer leurs déchets sur l'unique jour de collecte restant en semaine. La nouvelle organisation garantit deux jours de collecte des ordures ménagères du lundi au vendredi leur permettant ainsi de mieux gérer la présentation de leurs déchets.

**... et permet une meilleure organisation qui rétroagit positivement sur le niveau de service...**

La disponibilité des agents est améliorée. En effet, il est constaté une croissance de l'absentéisme dans la semaine de travail lié à la pénibilité de celui-ci. Les arrêts de maladie, quel que soit leur jour de début dans la semaine courent généralement jusqu'au week-end.

Le raccourcissement de la semaine permet de fait une limitation de ce cumul, assurant une meilleure disponibilité du service public.

D'autre part la suppression d'un repos tournant dans la semaine permet de mieux gérer le cumul des jours de repos avec les arrêts de maladie d'autres agents qui créent alternativement des sureffectifs et des sous effectifs dans la même semaine. La présence de l'ensemble des agents de collecte sur les mêmes jours permet donc d'optimiser la ressource humaine.

De plus, l'ensemble des agents de maîtrise est présent tous les jours de la semaine, ce qui renforce leur disponibilité tant pour les agents que pour les usagers.

**... à moyen constant comme le confirme le retour d'expérience.**

L'organisation de ce nouveau rythme de travail se fait sur la base de 24 tournées par jour, du lundi au vendredi à partir de 5H30, pour 20 tournées par jour, du lundi au samedi actuellement.

Les 4 équipes supplémentaires sont constituées avec les agents en repos tournant, le passage à 5 jours de la collecte s'effectue ainsi à effectif humain constant.

L'augmentation du nombre de véhicules de collecte nécessaire quotidiennement est assuré par la prolongation du nombre d'années d'utilisation. Néanmoins, l'usure des véhicules de collecte, qui sont des véhicules industriels, est conditionné par leur utilisation et non par leur âge. L'usage hebdomadaire étant diminué d'un sixième, la réforme des matériels peut intervenir d'autant plus tard.

Cette nouvelle organisation de travail a été déployée en 2012 sur la partie sud de la métropole (communes de Bègles, Talence, Villenave d'Ornon, Gradignan, Pessac, Bordeaux sud et Bordeaux Bastide) puis sur les zones ouest et nord en 2016.

Ce projet permet d'uniformiser cette organisation éprouvée aux quartiers de Saint-Augustin/Tauzin/Alphonse Dupeux, Caudéran, Bordeaux centre, Chartrons/Grand Parc/Jardin Public et Bordeaux Maritime.

Une large campagne de communication est prévue afin que chacun des citoyens concernés soit informé dans la bonne temporalité du projet (campagne numérique, presse, flyers, ...). Notamment, les usagers et les professionnels seront informés 2 à 3 semaines avant la date de mise en service du projet par la distribution d'un courrier dans les boîtes aux lettres. Des autocollants à apposer sur les couvercles des bacs et précisant les nouveaux jours de collecte leur seront également fournis dans cette correspondance. La communication auprès des gestionnaires de logements collectifs sera effectuée deux mois avant la date de mise en service du projet par la transmission d'un courrier. Un standard renforcé est mis en place pendant la première quinzaine de mise en place pour répondre aux interrogations.

Le planning prévisionnel pour le nouveau calendrier de collecte vise un déploiement pour le 4 février 2019.

**Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :**

**Le Conseil de Métropole,**

**VU** le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L5217-2,

**VU** la délibération n° 2010/0525 du 9 juillet 2010 « Plan santé et sécurité pour le service de la collecte des déchets ménagers et assimilés »,

**VU** l'avis du Comité Technique du 11 octobre 2018,

**ENTENDU** le rapport de présentation

**CONSIDERANT**

**QUE** la mise en place de la semaine de travail à 5 jours contribue à améliorer la qualité du service rendu, et d'ainsi satisfaire la demande des usagers,

**QUE** cette mesure améliore les conditions de travail des agents du service de collecte des déchets en porte-à-porte,

**QUE** cette nouvelle organisation est sans incidence financière ;

**DECIDE**

**Article unique :** les jours de collecte sont modifiés (tels que présenté en annexe I) à compter du 4 février 2019 sur la commune de Bordeaux (hors hypercentre).

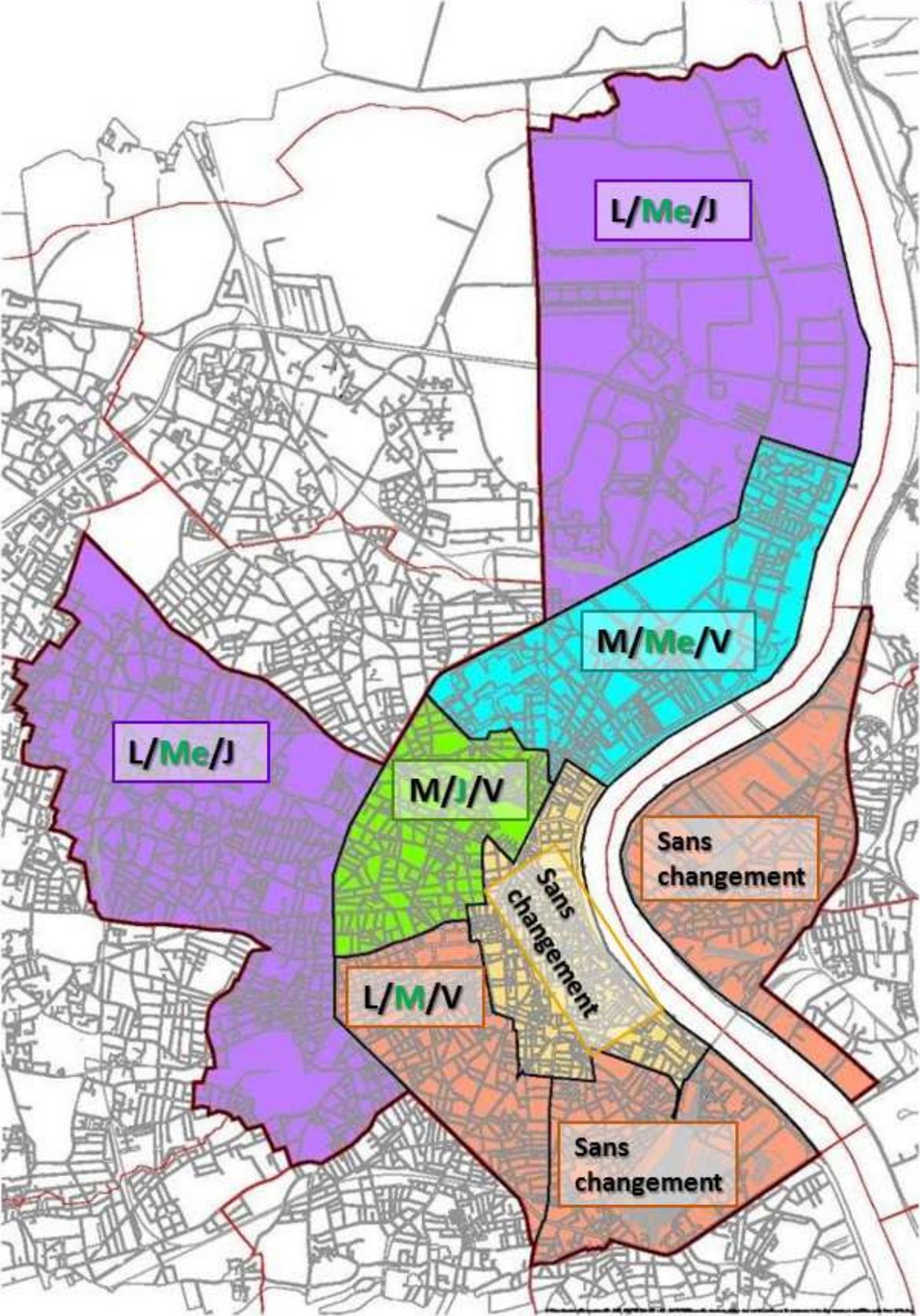
Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 9 novembre 2018

<p><b>REÇU EN PRÉFECTURE LE :</b> <b>13 NOVEMBRE 2018</b></p> <p><b>PUBLIÉ LE :</b> <b>13 NOVEMBRE 2018</b></p>	<p>Pour expédition conforme, le Vice-président,</p> <p>Monsieur Dominique ALCALA</p>
---	--

Annexe 1 : Evolution des jours de collecte par quartier

**Nouveaux jours de collecte**



## Annexe 2 : Principe d'organisation

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
N° Equipes						
1						
2						
3						
4						
5						
6						
7						
8						
9						
10						
11						
12						
13						
14						
15						
16						
17						
18						
19						
20						

### Avant

- 40 tâches de collecte OM
- 20 tâches de collecte sélective
- 20 équipes sur 6 jours soit 120 jours de collecte hebdomadaire

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
N° Equipes					
1					
2					
3					
4					
5					
6					
7					
8					
9					
10					
11					
12					
13					
14					
15					
16					
17					
18					
19					
20					
21					
22					
23					
24					

### Après

- 40 tâches de collecte OM
- 20 tâches de collecte sélective
- 24 équipes sur 5 jours soit 120 jours de collecte hebdomadaire